

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 21 novembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

10 novembre 2022

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 5

Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 21 novembre 2022****L'an deux mil vingt deux****Et le 21 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
Virginie VERNERET a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-099-2022

Objet : PACT 2023 : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du projet artistique et culturel sur le territoire défini par la Région Centre-Val de Loire

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Grand Chambord a signé un contrat régional de soutien aux manifestations, projet artistique et culturel de territoire (P.A.C.T).

Monsieur le Président précise que dans le cadre du contrat régional, la Communauté de communes peut solliciter pour 2023 une subvention à hauteur de 85 800 € sur le territoire de l'Entente intercommunautaire en y associant la Communauté de communes de Beauce Val de Loire.

Répartition de la subvention

Cette somme se décompose entre les différentes structures selon les modalités et les porteurs de projets indiqués ci-dessous :

Communauté de communes du Grand Chambord

- 34 604 € pour le Domaine National de Chambord ;
- 2 860 € pour la Cie l'Intruse ;
- 1 000 € pour la Cie Toutes Directions ;
- 2 625 € pour l'association Val de Lire ;
- 5 198 € pour l'EHPAD La Bonne Eure ;
- 1 160 € pour l'association Tour et détours ;
- 2 768 € pour la commune de Mont-Près-Chambord (concerts et médiathèque) ;
- 664 € pour la commune de Saint-Laurent-Nouan (médiathèque) ;
- 21 461 € pour la Communauté de communes du Grand Chambord ;

Communauté de communes Beauce Val de Loire

- 9 000 € pour le Festival la Clé des portes ;
- 1 160 € pour la médiathèque de Mer ;
- 1 300 € pour la communauté de communes Beauce Val de Loire ;
- 2 000 euros pour l'association les Arts au tilleul.

Monsieur le Président sollicite donc la somme de 85 800 € auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du P.A.C.T.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'un P.A.C.T. à hauteur de 85 800 € et de l'autoriser à signer tous les documents contenus dans le dossier.

De plus, en cas d'accord de la Région et afin de formaliser la redistribution de cette subvention, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer des conventions liant la Communauté de communes et les différents porteurs de projets et ce, dans la limite du cadre d'intervention de la Région Centre-Val de Loire pour le développement des P.A.C.T. et des sommes définies ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la sollicitation d'une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du P.A.C.T à hauteur de 85 800 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer des conventions liant la Communauté de communes et les différents porteurs de projets indiqués ci-dessus, et ce dans la limite du cadre d'intervention de la Région Centre-Val de Loire pour le développement des P.A.C.T et sommes définies ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALEAUC



Le Président

Gilles CLEMENT

